

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU LOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mil treize, le vingt-cinq juin à vingt heures trente, les membres du conseil de la Communauté de Communes CAZALS-SALVIAC dûment convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Dégagnac, sous la présidence de M. André BARGUES, Président.

Nombre de membres en exercice : quarante-trois.

Date de convocation : 12 juin 2013.

Présents : Mesdames BESSIERES Rosette, BLANC Madeleine, DELPECH Anne-Marie, MAZEAU Claudine, VIGNAUD Fabienne et MM. ANNÈS Jean, ASTORG Jean-Claude, AUBRY Richard, BARGUES André, BESSOU Jacques, BLADIÉ Germain André, BOUSCASSE Yvon, CABANEL Jean-Pierre, CAMBOU Francis, COSTES Serge, CUMER René, CUROUX Dominique, FAUCON Alain, FIGEAC Michel, LAVILLE Christian, MALEVILLE Bernard, MARTEL Jean-Luc, MARTIN Thierry, PAUL Marcel, PÉRIÉ Pascal, ROUX Jacques, THEULET Christian, VAYSSIÈRES André, VILARD Gilles.

Absents : ALAZARD Laurent (pouvoir à T. MARTIN), DRUET Hélène (pouvoir à R. AUBRY), DUPUY Jacques (pouvoir à J-C ASTORG), FIGEAC Mireille (pouvoir à A. BARGUES), GRINFAN Nadine, GUILLOTEAU Gilles (pouvoir à C. LAVILLE), LAFAGE Laurent, LAFON Joël (pouvoir à D. CUROUX), LAVAL Gérard, LAVERGNE Christian, MONTHUS Marie-Jeanne, PUGNET Charles (pouvoir à Y. BOUSCASSE), RENAUX Alain, TOURON Bruno (pouvoir à J. ROUX),

M. PÉRIÉ Pascal a été élu secrétaire de séance.

N° 13.2506.01 – SENTIERS DE RANDONNÉE : CONVENTION AVEC LE CDT

Le Président donne lecture d'un projet de convention relative au maintien de la qualité des itinéraires de randonnée et à leur promotion touristique. Outre la Communauté de Communes, cette convention serait signée par l'Agence de Développement Touristique Lot Tourisme, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Lot, le Syndicat Mixte du Pays Bourian et les communes où passent les circuits.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président ou son représentant à signer la convention présentée.

- MÊME SÉANCE -**N° 13.2506.02 - RÉGIE DE RECETTES ALSH DÉGAGNAC - ANNEXE 1 COMPLÉMENT - TARIFS DES SORTIES EXCEPTIONNELLES**

Le Président propose aux membres du conseil de communauté de compléter l'annexe 1 de la régie de recettes du Centre de loisirs avec des tarifs supplémentaires pour les sorties exceptionnelles.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de compléter l'annexe 1 de la régie de recettes du Centre de loisirs avec les tarifs suivants pour les sorties exceptionnelles :

Ferme pédagogique, réserve zoologique	3,00 € par enfant
Sortie gabare et spectacle marionnette	5,00 € par enfant

- MÊME SÉANCE -

N° 13.2506.03 - DURÉES D'AMORTISSEMENTS

Le Président rappelle que la communauté de communes a l'obligation de procéder aux amortissements de ses immobilisations, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2321-2 27° et L.2321-3.

Les durées applicables sont à déterminer selon le cadre fixé à l'article R.2321-1 du CGCT et s'appliqueront aux dépenses futures :

Catégories de biens	Durée actuelle	Instruction M14	Proposition
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
logiciels	2 ans	2 ans	2 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
voiture	10 ans	5 à 10 ans	5 ans
camions et véhicules industriels	7 ans	4 à 8 ans	7 ans
meublier	15 ans	10 à 15 ans	15 ans
matériel classique	10 ans	6 à 10 ans	6 ans
matériel de bureau électrique ou électronique	10 ans	5 à 10 ans	5 ans
matériel informatique	3 ans	2 à 5 ans	2 ans
installations et appareils de chauffage	20 ans	10 à 20 ans	15 ans
équipement de garages et ateliers	15 ans	10 à 15 ans	10 ans
installations de voirie	30 ans	20 à 30 ans	25 ans
plantations	20 ans	15 à 20 ans	15 ans
autres agencements et aménagements de terrains	30 ans	15 à 30 ans	20 ans
bâtiments légers, abris	15 ans	10 à 15 ans	10 ans
agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	20 ans	15 à 20 ans	15 ans
installation levage - ascenseur		20 à 30 ans	20 ans
équipement de cuisine		10 à 15 ans	10 ans
équipements sportifs		10 à 15 ans	10 ans

- MÊME SÉANCE -

N° 13.2506.04 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Le Président donne connaissance au conseil du projet de convention de mise à disposition de personnel auprès de l'Office de Tourisme intercommunal du Pays de Cazals-Salviac. Il précise que, conformément au décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales, ce projet, élaboré en concertation avec les membres de l'Office de Tourisme, a été soumis à la salariée concernée qui a donné son accord ; cette mise à disposition a également fait l'objet d'une saisine de la Commission administrative paritaire pour avis.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, et sous réserve de l'avis de la CAP :

- autorise le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de personnel, telle que présentée, avec l'Office de Tourisme intercommunal du Pays de Cazals-Salviac.

- MÊME SÉANCE -**N° 13.2506.05 – AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE (MÉNAGE DE LA MÉDIATHÈQUE)**

Le Président rappelle aux membres du conseil de communauté que le bâtiment de la médiathèque nouvellement construit à Salviac va générer un besoin supplémentaire d'heures de ménage. Il propose de porter de 6 h à 9 h hebdomadaires le poste actuel d'adjoint technique de 2^{ème} classe, soit 3 heures hebdomadaires supplémentaires, à compter du 1^{er} septembre 2013.

Le conseil de communauté après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de porter de 6 h à 9 h le poste actuel d'adjoint technique de 2^{ème} classe, soit 3 heures hebdomadaires supplémentaires, à compter du 1^{er} septembre 2013.

- MÊME SÉANCE -**N° 13.2506.06 – CENTRE DE LOISIRS – EMPLOI-AIDÉ**

Le Président propose de créer un emploi dans le cadre d'un contrat aidé « CAE », affecté au Centre de loisirs de Dégagnac. Il précise qu'il s'agit d'un contrat à 26 heures hebdomadaires d'une durée de six mois, renouvelable.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- décide de créer un emploi à 26 heures hebdomadaires modulables dans le cadre d'un contrat aidé Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi ;
- donne pouvoir au Président ou son représentant en vue de la convention à conclure pour cet emploi aidé, conformément à l'article L5134-19 du Code du Travail.

- MÊME SÉANCE -**N° 13.2506.07 – SERVICE TECHNIQUE – EMPLOI-AIDÉ**

Le Président propose de créer un emploi dans le cadre d'un contrat aidé « CAE », affecté au service technique. Il précise qu'il s'agit d'un contrat à 26 heures hebdomadaires d'une durée de six mois, renouvelable.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- décide de créer un emploi à 26 heures hebdomadaires modulables dans le cadre d'un contrat aidé Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi ;
- donne pouvoir au Président ou son représentant en vue de la convention à conclure pour cet emploi aidé, conformément à l'article L5134-19 du Code du Travail.

- MÊME SÉANCE -**N° 13.2506.08 – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE À TEMPS NON COMPLET**

Le Président rappelle le tableau des effectifs de la communauté et propose de créer un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à 32/35^{ème} au 1^{er} juillet 2013.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à 32/35^{ème} au 1^{er} juillet 2013.

- MÊME SÉANCE -**N° 13.2506.09 – SUBVENTION SÉJOUR CENTRE DE LOISIRS BAMBIN'ADO**

Le Président indique qu'il a été saisi d'une demande de subvention complémentaire de 755 € la part de l'association « Bambin'ado » pour le séjour organisé cet été par le Centre de Loisirs.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accorder 755 € à l'association « Bambin'ado » pour le séjour organisé cet été par le Centre de Loisirs.

- MÊME SÉANCE -

N° 13.2506.10 – CESSIION DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA MAISON DU CORDONNIER À CAZALS

Le Président rappelle qu'il a été saisi d'une demande d'achat du rez-de-chaussée du bâtiment sis place Hugues Salel à Cazals, cadastré AB 234, par MM. Fabrice CORDONNIER et Jérôme ROYER, associés, qui souhaitent y ouvrir une annexe de leur cabinet comptable. Il donne connaissance des éléments de négociation de la cession et communique l'avis du Domaine en date du 31 mai 2013 fixant à 50 000 euros la valeur vénale dudit bien et fait état de l'offre de prix de 65 000 euros des acquéreurs.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à la majorité :

Vu l'avis du Domaine en date du 31 mai 2013,

- décide de vendre à MM. Fabrice CORDONNIER et Jérôme ROYER, associés d'une SCI en cours de constitution, un local de 38,5 m² en rez-de-chaussée du bâtiment sis place Hugues Salel à Cazals, cadastré AB 234, au prix de 65 000 € (soixante-cinq mille euros) net ;
- dit qu'un règlement de copropriété sera annexé à l'acte de vente afin de définir les règles relatives aux parties communes du bâtiment ;
- dit que tous les frais relatifs à cette vente sont à la charge de l'acquéreur ;
- charge le Président ou son représentant de toutes les démarches nécessaires à cet effet ;
- donne pouvoir au Président ou son représentant en vue de la signature de l'acte notarié.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents.

Date	n°	Objet	FOLIO
25/06/13			
13.2506.	01	Sentiers de randonnée : convention avec le CDT	2013-82
13.2506.	02	Régie de recettes ALSH Dégagnac - annexe 1 complément - tarifs des sorties exceptionnelles	2013-82
13.2506.	03	Durées d'amortissements	2013-83
13.2506.	04	Convention de mise à disposition de personnel avec l'Office de Tourisme intercommunal	2013-83
13.2506.	05	Augmentation du nombre d'heures d'un poste d'adjoint technique de 2eme classe (ménage de la médiathèque)	2013-84
13.2506.	06	Centre de loisirs – Emploi-aidé	2013-84
13.2506.	07	Service technique – Emploi-aidé	2013-84
13.2506.	08	Création d'un poste d'adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps non complet	2013-84
13.2506.	09	Subvention séjour Centre de loisirs Bambin'ado	2013-84
13.2506.	10	Cession du rez-de-chaussée de la maison du cordonnier à Cazals	2013-85